

Assemblée extraordinaire du 24 mai 2016 A 19h30 au temple FAREL

Présidence : Gérard Berney

Présents : 84 dont une journaliste de RTN et C.-L. Droz de l'Impartial

Excusés : selon liste

Nicole Rochat salue les personnes présentes et informe que l'assemblée sera présidée par G. Berney. Elle demande s'il y a des oppositions. Comme ce n'est pas le cas, G. Berney ouvre l'Assemblée en précisant qu'il a accepté la présidence de l'assemblée avec l'appui de J. Pinto qui est également appelé en soutien du Conseil paroissial.

L'assemblée a été convoquée valablement, cependant il y a une petite modification au point 3. Rajout 3a

« Formalisation de la décision de création d'un centre paroissial » par un vote qui se fera à main levée. Le changement est accepté.

Désignation du président du bureau de vote, R. Tschanz et des scrutateurs, Pierre-Laurent Dakouri, Roland Heubi et Roland Paroz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture
2. Présentation du projet de centre paroissial
3. Question et remarques
 - 3a) Formalisation de la décision de création d'un centre paroissial
4. Impacts financiers de la création d'un centre paroissial
5. Questions et remarques
6. Votations sur le choix d'un centre paroissial
7. Divers
8. Clôture

1. Ouverture

G. Berney lit un extrait du Psaume 37 (v. 3-7) suivi d'une prière.

G. Berney explique le déroulement en insistant sur le fait que l'horaire de l'assemblée ne devrait pas dépasser 22h30. Il précise également qu'il n'y a pas de décision quant à la vente d'un temple. Cette assemblée concerne uniquement le choix du lieu pour un centre paroissial entre le presbytère Farel et la cure du Grand-Temple.

Joël Pinto informe l'assemblée sur la manière dont se dérouleront les débats et le vote. Il dit qu'il ne s'agit pas d'être adversaire mais qu'il faut construire ensemble, rechercher un consensus (un accord). Il propose d'exprimer ses sentiments par des papiers de couleurs (orange pour la chaleur qui veut dire c'est bien et bleu pour le froid, ça me plaît pas tellement) et par trois questions à se poser :

- 1) Qu'est ce qui m'interpelle ?
- 2) Qu'est ce qui me trouble ?
- 3) Quelle est ma question ?

Le vote ne sera fait que quand c'est mûr.

2. Présentation du projet du centre paroissial

La parole est donnée à P. Hirschy qui fait un résumé sur la raison qui a amené à penser à un centre paroissial. Au début des années 2000, l'idée est venue de l'Eglise Ouverte au temple de l'Abeille. Suite au refus de transformer ce dernier et après l'avoir vendu, le groupe s'est penché sur une autre solution. Il est conscient que les paroissiens sont placés devant un choix rationnel et émotionnel, mais le lieu que ce soit à la cure ou au presbytère est important. L'avenir passe par un regroupement, le rôle rassembleur est essentiel tout en tenant compte de l'aspect financier. Mais surtout cela doit être plus spirituel que financier. Un projet chiffré sera présenté en automne. La somme citée dans le rapport de CHF 700'000. —correspond à ce qui avait été précisé lors de la vente des Forges et de l'Abeille ; c'est à dire qu'une partie soit attribuée à une réaffectation immobilière (soit une moitié pour chaque). De nouvelles recettes doivent être trouvées par les locations et il faut compter également sur le bénévolat.

3. Questions et remarques

-Qu'est-ce qu'un centre paroissial implique ?

Les activités (y.c. le secrétariat) pourraient être regroupées, centré dans un lieu en fonction de l'utilité, dans un projet plus porteur qui comprendrait une cafétéria, plusieurs salles.

-Pourquoi faire seul et pas partager avec une autre église ?

P. Hirschy répond : Pour le Centre œcuménique c'est beaucoup plus compliqué et les secrétariats des autres églises sont différents. Il faut des lieux plus intimes dans certaines activités pour les pasteurs et les curés. Mais les temples pourraient être loués à d'autres communautés. En tenir compte.

-Qu'attend-on d'un centre paroissial ?

Le regroupement des différents locaux pour permettre un accueil chaleureux avec accès aux handicapés, des locations à côté d'un temple, la proximité des transports publics.

La taille des locaux et la disponibilité vont en faveur de Farel qui est plus polyvalent. Le Grand Temple a une mauvaise acoustique pour les concerts, alors que Farel est facilement louable pour ces derniers.

Le centre paroissial est indirectement lié, il entre dans un projet de vie indépendamment d'une salle ou d'un temple.

-Est-il plus favorable pour la spiritualité ? Le regroupement des activités suscite-t-elle de l'intérêt auprès des personnes concernées ?

Rico Gabathuler trouve plus agréable le rassemblement pour l'échange avec les collègues.

Jean Bernard Boissard précise que le groupe qui utilise le plus souvent les locaux c'est celui des jeunes qui pensent que c'est plus favorable pour la fraternité et il y a plus de proximité pour la spiritualité.

-En réunissant tous les groupes cela ne risque-t-il d'être trop petit ?

La cure et le presbytère ont la même taille. Il y a de la place, mais pour cela il sera nécessaire de résilier les locataires. Certains paroissiens sont perplexes sur le choix. Il faut être réaliste, l'église est en déclin, mais convaincu qu'une place existe pour l'église protestante. La présentation et le contenu sont insuffisant, sans vision, c'est risqué et manque de substance.

Le contenu est ecclésial et les coûts sont trop élevés s'il faut faire deux études. La possibilité d'échanger Cure 9 avec le Presbytère existe.

La cafétéria pourrait être tenue par des aînés le jour et des jeunes en fin d'après-midi.

3a. Vote sur le principe d'un centre

Acceptez-vous le principe de la création d'un centre paroissial ? Accepté. 3 voix contre dont une n'ayant pas de visualisation. Le principe est adopté.

4. Impacts financiers de la création d'un centre paroissial

Il n'y a pas de chiffres précis actuellement, mais une estimation est possible.

Les frais importants sont principalement dus à l'installation d'accès pour handicapés ou personne à mobilité réduite. Un projet chiffré et un plan d'investissement sera fait. Les locations seront différentielles.

Cure 9 appartient à l'EREN, à qui il est actuellement payé un loyer qui pourra être économisé puisque ce lieu sera repris.

Les locataires du Presbytère de Farel pourront être en priorité logés dans des appartements qui seront créés à la rue Numa-Droz 75 (à la place du secrétariat) dont la paroisse est propriétaire de l'immeuble.

Il n'y a que du positif financièrement.

Le groupe continuera avec un architecte.

Il faut exprimer ses souhaits pour une nouvelle affectation du lieu non retenu. Un nouveau groupe de travail pourrait se créer pour un contenu spirituel, une réunion dans la prière pour parler du projet.

Le colloque est en faveur du Presbytère de Farel et porté par les paroissiens quant à l'utilisation du bâtiment optimisé pour recevoir. Cependant il ne faut pas abandonner un temple ou l'autre.

5. Questions et remarques

Un débat est ouvert :

Les temples coutent plus chers. Certains ne comprennent pas le déroulement de l'assemblée et pourquoi le choix. Dire qu'il n'y a pas de vote pour un temple est faux, il y a une incidence sur les temples. Deux temples suffisent.

Il n'est pas question d'abandon. Le CP estime qu'il n'y a pas lieu de donner une affectation au temple non retenu ce soir.

Réaction de :

P.-H. Molinghen qui ne voit pas un centre à Cure 9, il y a habité et pour lui ce n'est pas possible. Il précise également que le Grand Temple a été propriété de la commune en 1919 et que dès 1920 il a appartenu au collège des anciens. L'horloge et la cloche sont toujours à la commune, mais pas la tour c'est dans la loi. Il y a un concordat avec l'Etat et en cas de vente ce dernier tomberait.

Les + du Grand Temple : la subvention, il a été restauré en 1991 et c'est le symbole du protestantisme. D'autre part, Farel serait plus facile à vendre, le Grand Temple étant monument protégé et classé, il a une valeur architecturale.

Les jeunes sont en faveur du Presbytère de Farel, ils disent qu'il faut sortir de l'histoire et choisir l'église.

P. Hirschy : Se concentrer sur ce que nous voulons et ne pas être influencé par le temple qui ne sera pas choisi. Une affectation pourra se faire selon sa vocation. Il y a actuellement encore 5 temples dans la paroisse, alors que la commune diminue ses charges. Pour remplir son rôle, la spiritualité est en premier même si l'aspect financier est nécessaire. C'est un projet fédérateur et la cure n'est pas l'endroit favorable.

E. Berger parle au nom du CCL Est qui constate qu'il y a une diminution des dons suite aux ventes des temples et que c'est une erreur de s'en séparer. On peut garder Farel et faire le centre à la cure. Ou garder le Grand Temple avec un aménagement et se séparer de la cure. Les lieux sont liés aux temples. Ne pas précipiter la décision de ce que deviendrait le lieu abandonné. La cure n'est pas pratique et moins accueillante, le presbytère est beaucoup mieux, mais il faut un ensemble avec le temple et l'assemblée doit être consultée pour la réaffectation du temple qui ne serait pas retenu.

L. Huguenin fait part de son étonnement sur la manière de faire. Il est membre du groupe « avenir financier » et ne comprend pas. La base de ce groupe est la recherche de nouvelles recettes et il se trouve à devoir proposer la création d'un centre paroissial.

Il est prématuré de choisir lors de cette assemblée.

G. Berney reprend la parole et répète que le choix du centre n'est pas lié avec le temple et qu'aucune décision par rapport à la réaffectation du lieu non choisi ne sera prise sans consultation.

La devise « Etre plus vivant ensemble ».

6. Votation sur le choix d'un centre paroissial

Avant de procéder au vote, G. Berney invite l'assemblée à une "pause respiratoire", ≈ 30 secondes de silence en présence de Dieu pour se recentrer.

83 bulletins délivrés, 81 valables, 42 majorité absolue.

Soit 65 voix pour un Centre paroissial au Presbytère (de Farel) et 16 voix pour un Centre paroissial à la Cure (du Grand Temple).

Il faudra poursuivre la réflexion pour présenter un devis.

7. Divers

- Juliette Leibundgut fait part du « Concert célébration » pour la Réforme qui aura lieu de septembre à décembre 2017 et recherche des chanteurs.
- E. Berger informe du spectacle de la Marelle le 7 juin 2016.

L'Assemblée se termine après une prière de reconnaissance par **P.-H. Molinghen**. Elle est suivie d'un apéritif.

Séance levée à 22h.30.

La secrétaire du jour : Kathy Vitolo